



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-huitième session  
Cinquième Commission

## Questions renvoyées à la Cinquième Commission

### Lettre datée du 20 septembre 2013, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions prises par l'Assemblée générale à la 2<sup>e</sup> séance plénière de sa soixante-huitième session, le 20 septembre 2013, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Cinquième Commission (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/68/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle aussi votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session figurant à la section II de ce rapport. Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 2<sup>e</sup> séance plénière.

(Signé) John W. Ashe



## Annexe

### Questions renvoyées à la Cinquième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

#### I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

2. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [point 116] :
  - a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - d) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - e) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale :
    - i) Nomination de membres de la Commission;
    - ii) Désignation du Vice-Président de la Commission;
  - f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.
3. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 122].
4. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes [point 131] :
  - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
  - b) Plan-cadre d'équipement;
  - c) Programme des Nations Unies pour le développement;
  - d) Fonds d'équipement des Nations Unies;
  - e) Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
  - f) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;
  - g) Contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
  - h) Fonds des Nations Unies pour la population;
  - i) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;
  - j) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

5. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [point 132].
6. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 [point 133].
7. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 [point 134].
8. Planification des programmes [point 135].
9. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [point 136].
10. Plan des conférences [point 137].
11. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies [point 138].
12. Gestion des ressources humaines [point 139].
13. Corps commun d'inspection [point 140].
14. Régime commun des Nations Unies [point 141].
15. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne [point 142].
16. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 143].
17. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 [point 144].
18. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 [point 145].
19. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux [point 146].
20. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies [point 147].
21. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei [point 148].
22. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad [point 149].
23. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire [point 150].
24. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre [point 151].
25. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo [point 152].
26. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental [point 153].
27. Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste [point 154].

28. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti [point 155].
29. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo [point 156].
30. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria [point 157].
31. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali [point 158].
32. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient [point 159] :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
33. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud [point 160].
34. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan [point 161].
35. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne [point 162].
36. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental [point 163].
37. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour [point 164].
38. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité [point 165].

---